

Numéro spécial dans le cadre
du salon national
Tech-Ovin
4 et 5 septembre 2013
à Bellac



Tech-Ovin

Agreste Limousin

numéro 98 - septembre 2013

La filière ovine limousine croît en un nouvel essor

L'analyse présentée dans ces pages est le fruit d'une collaboration entre les services de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des Chambres d'agriculture du Limousin et de l'Association Régionale Ovine Limousine.

L'élevage d'ovins viande contribue à la vitalité de la ferme limousine. Par sa présence traditionnelle sur certains territoires, il participe de l'identité d'une région caractérisée par la qualité de ses produits et la beauté des paysages. Il valorise, par ailleurs, tous les espaces agricoles.

La Haute-Vienne, en particulier, est le premier département français à la fois pour son cheptel de brebis nourrices et pour la proportion d'exploitations agricoles en détenant (41%).

Dans les années 2000, la filière ovine a connu une série de sévères crises économiques et sanitaires entraînant des revenus faibles et inférieurs à ceux des autres

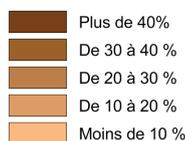
productions. Le cheptel limousin a subi une très forte érosion : -41% entre 2000 et 2012. Le rééquilibrage positif des aides du dernier bilan de santé de la Pac a traduit la reconnaissance et l'importance, par les pouvoirs publics, de cette filière. Dans un contexte favorable tant sur le cours de la viande que sur l'équilibre du marché, il convient d'accompagner un nouvel essor pour cette production en Limousin.

Beaucoup d'élevages mixtes

En Limousin, la moitié des brebis sont élevées dans des élevages ovins spécialisés. La production ovine vient souvent en complément d'un élevage de bovins viande. Cette spécificité limousine perdue et est encouragée. Les élevages de

La Haute-Vienne au premier rang national pour le poids de l'élevage ovin viande, au neuvième pour la taille de ses élevages

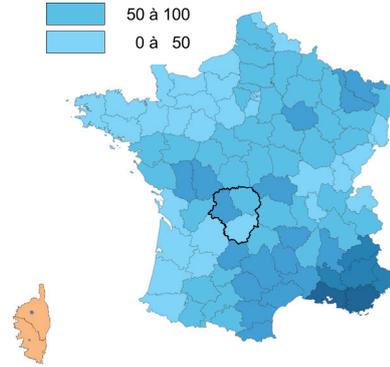
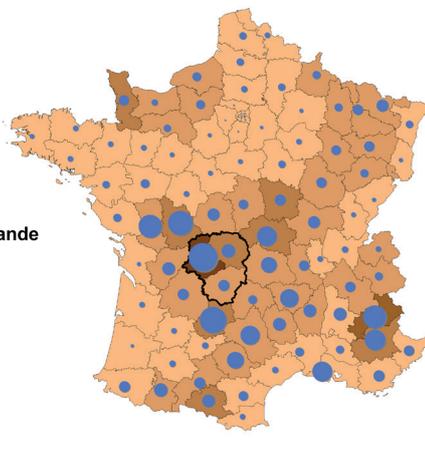
Part des exploitations ayant des brebis viande
en pourcentage



Cheptel de brebis viande
En nombre de têtes



Cheptel moyen de brebis viandes par exploitation
En nombre de têtes dans les exploitations en ayant



© : IGN

Source : Agreste - recensement agricole 2010 - champ : toutes exploitations



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

plus de 200 brebis ont diminué dans les mêmes proportions que les petits entre 2000 et 2010 (-38%). Ce sont à la fois des élevages spécialisés et des ateliers complémentaires qui ont disparu. Si jusqu'en 2006, la diminution de la production d'agneaux passait surtout par l'abandon d'ateliers ovins complémentaires, la disparition d'élevages spécialisés se produit également lors du départ à la retraite aujourd'hui.

Parmi les 4 200 exploitations limousines élevant des brebis en 2010, 800 en détiennent moins de dix : leurs agneaux sont majoritairement auto-consommés. 800 supplémentaires sont dirigées par des retraités et des doubles-actifs. 1 300 exploitations associent élevage ovin et bovin, ce dernier étant le plus souvent prédominant. Les 600 élevages ovins spécialisés professionnels détiennent en moyenne 270 brebis (320 en Haute-Vienne, département où les élevages ovins sont plus grands et plus spécialisés). La production ovine constitue leur principal revenu. La moitié d'entre eux produisent des céréales (10 ha en moyenne), consommées par le cheptel ou commercialisées.

Les signes de qualité très présents

L'appartenance à un bassin de production ovine bénéficiant d'une reconnaissance de sa qualité est un point fort de l'élevage limousin. IGP Agneau du Limousin avec la marque associée "Baronet", Agneau Bio... :

dans la région, plus de 60% des brebis sont élevées dans une exploitation qui suit un cahier des charges concernant un signe de qualité de production ovine. Ces démarches qualité assurent une plus-value à l'éleveur et des débouchés garantis.

Dans un contexte de baisse des volumes produits, l'enjeu de la filière est de maintenir une production régulière et suffisante pour développer une clientèle fidélisée par des contrats d'exclusivité. Le désaisonnement de la production est en particulier encouragé, afin d'éviter des périodes creuses d'abattage entre décembre et mars.

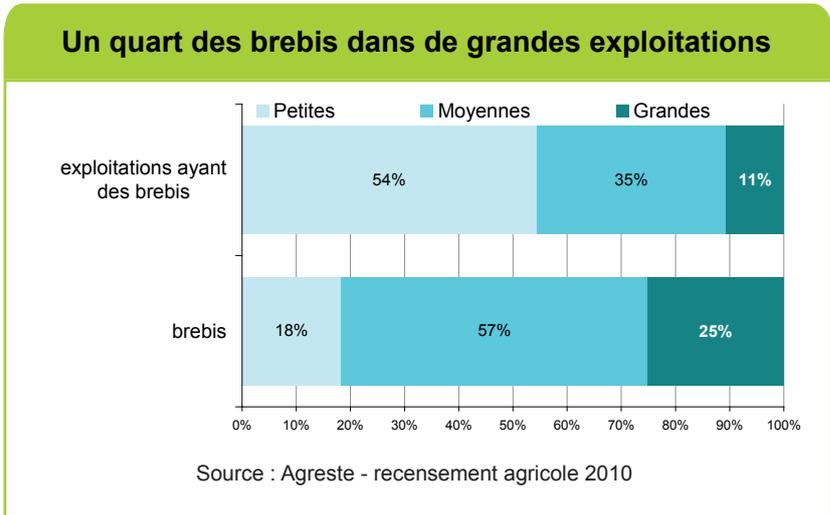
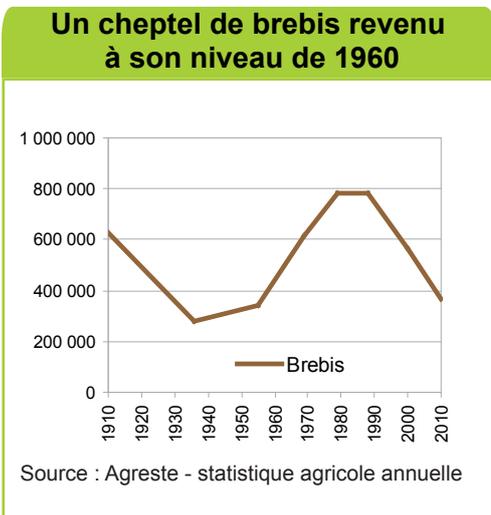
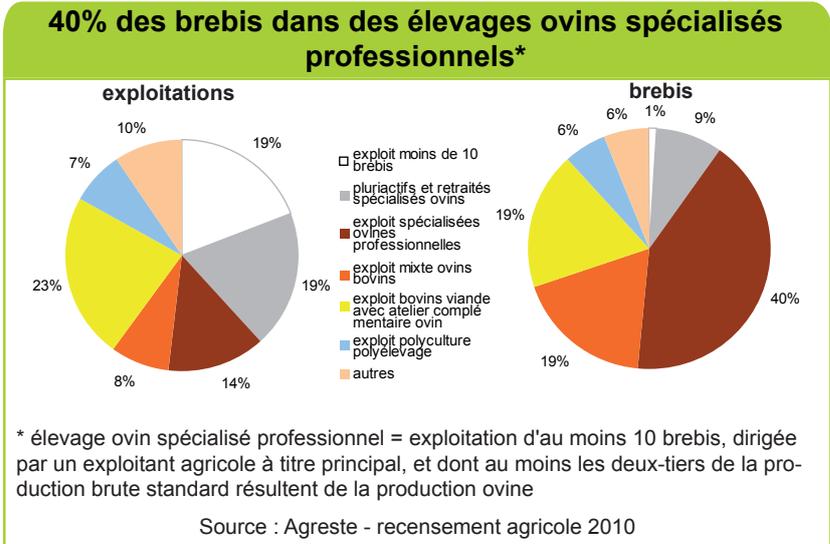
Une conjoncture plus favorable pour un nouvel élan

Depuis le début des années quatre vingt dix, la consommation française de viande ovine recule (de 313 000

tonnes en 1990 à moins de 200 000 tonnes en 2012). Mais les importations représentent toujours plus de la moitié de l'approvisionnement national. En 2012, elles proviennent à 80% des pays de l'Union européenne. Les importations en provenance de Nouvelle Zélande évoluent à la baisse. Une moindre dépendance aux importations passe par une relance de la production ovine.

En 2012, la faiblesse des disponibilités avait permis le maintien à un bon niveau du prix de l'agneau. Début 2013, dans un contexte de moindre tension du marché, les cours s'effritent quelque peu mais restent attractifs surtout sur le marché de l'agneau limousin.

La mise en oeuvre du bilan de santé de la PAC en 2010 et le rééquilibrage en faveur des exploitations herbagères a été favorable aux produc-



teurs ovins. La prime à la brebis a été totalement découplée, et une nouvelle aide ovine a vu le jour permettant de primer les cheptels de plus de 50 brebis-mères, avec un bonus pour les exploitations ayant contractualisé leur production. Ce sont ainsi 1 640 éleveurs qui ont déposé une demande d'aide ovine en 2011 en Limousin, pour un montant d'aide total de 7,4 millions d'euros, avec 350 000 brebis primées. Outre cette aide spécifique ovine, la revalorisation des DPU "herbe" a favorisé les élevages extensifs.

La réforme de la PAC post-2013 devrait conforter le soutien à la production ovine en Limousin. Les mesures retenues lors de l'accord du 26 juin 2013 entre Conseil, Parlement européens et Commission européenne sont favorables. Par exemple, la convergence de l'aide découplée de base, même si elle est partielle, entraînera une réévaluation positive des références historiques des éleveurs ovins, qui étaient parmi ceux disposant des DPU les plus faibles.

En 2010 et 2011, les revenus des producteurs ovins spécialisés sont équivalents ou supérieurs à la moyenne régionale. S'ils sont toujours peu élevés en moyenne, les résultats sont très hétérogènes, avec certaines exploitations affichant de très bonnes performances. La différence se fait sur la productivité et la maîtrise des charges. Cela met en évidence la nécessité d'accompagner le développement de l'appui technique et des formations dans cette filière.

Des outils d'abattage performant pour accompagner l'essor

La production d'agneaux et d'ovins de réforme dans les exploitations limousines avoisine les 380 000 têtes en 2012, dont 71% en Haute-Vienne. Le nombre d'ovins sortis des abattoirs limousins est inférieur : 320 000 têtes. Les flux d'animaux sont importants, en particulier avec les départements limitrophes, et le nombre d'ovins sortants de la région est donc supérieur au nombre d'ovins venant

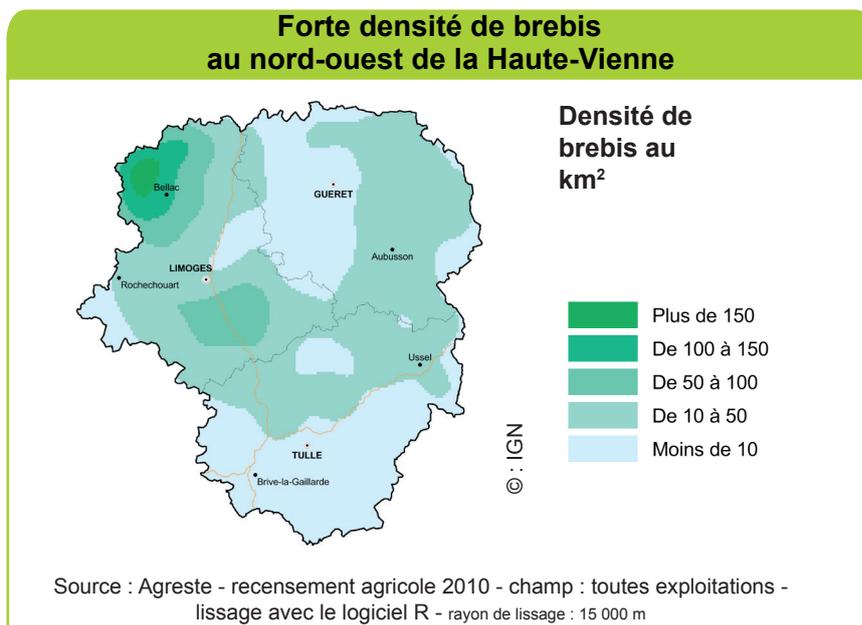
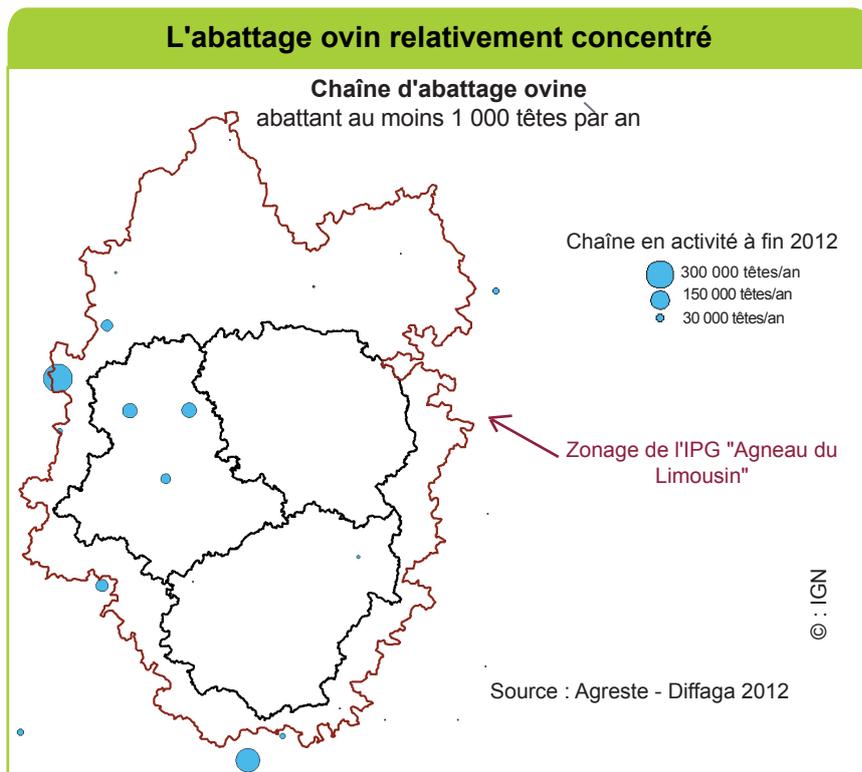
s'y faire abattre.

À fin 2012, cinq abattoirs limousins possèdent une chaîne ovine. Les deux principaux (Bellac et Bessines) concentrent les trois quarts des volumes abattus dans la région. Plusieurs outils d'abattage ovin ont cessé leur activité ces dernières années. La baisse de production avait entraîné une sous-utilisation de certaines structures qui, couplée à une faible rentabilité par ovin abattu, a entraîné la concentration de l'acti-

tivité sur les plus grandes. Aujourd'hui, les outils restants sont modernes et performants. La redynamisation de la production est la condition nécessaire à la viabilité de ces acteurs incontournables de la filière que sont les abattoirs de proximité.

Un défi : la relève générationnelle

Un effort important est entrepris pour attirer les jeunes dans cette production exigeante en technicité.



Le défi majeur est le renouvellement des générations. Parmi les 400 chefs d'exploitation âgés de plus de 55 ans et détenant plus de 50 brebis, près des deux-tiers déclarent ne pas savoir qui leur succédera. La reconquête ovine est portée par l'ensemble des acteurs pour améliorer l'attractivité de cette production, que ce soit en atelier exclusif ou complémentaire. Parmi les éléments récemment mis en oeuvre, le dispositif Labeliance Agri est destiné à aider au financement des projets d'installation et de développement d'élevages ovins existants.

Le CIIRPO, une dynamique au service de la technique

Créé en 2004, le Centre Inter-régional d'Information et de Recherche en Production Ovine a pour mission d'apporter un appui auprès des techniciens et des éleveurs ovins par la diffusion des connaissances acquises et le développement d'actions de recherche. Cette association est un dispositif interrégional original dont les actions de recherche et de démonstration s'appuient sur un réseau constitué de sites expérimentaux et d'ateliers ovins des exploitations de lycées agricoles.

En 2013, plus de 60 structures adhèrent au Ciirpo, principalement des régions Limousin, Poitou Charentes et Centre : lycées agricoles, organisations de producteurs, chambres d'agriculture, syndicats ovins, groupements de défense sanitaire... Des partenaires extérieurs à ces régions se joignent aujourd'hui à l'association. Les activités du Ciirpo sont financées par l'Union Européenne et les conseils régionaux Limousin, Poitou Charentes et Centre.

Un exemple de cas type : exploitation ovine spécialisée avec deux périodes d'agnelage

(Source : fiche des Réseaux d'élevage - document édité par l'Institut de l'Élevage avec la contribution des Chambres d'agriculture du Limousin)

Exploitation de **110 ha** en zone défavorisée simple (70 ha de prairies temporaires, 30 ha de prairies naturelles et 10 ha de triticales), avec **800 brebis**

Main d'oeuvre : **1,5 unité de travail annuel**

En rythme de croisière, avec une **productivité de 128%** (1024 agneaux élevés dont 160 pour le renouvellement), le produit brut s'élève en 2011 à environ 160 000 € (dont 36% d'aides). Avec des charges opérationnelles évaluées à 46 € par brebis (concentrés, tourteaux de soja, frais d'élevage...) et à 109 € par ha de SAU, et des charges de structure de 40 000 €, **le résultat courant de l'exploitation atteint 48 000 € en 2011.**

Avantages du système "un agnelage par brebis et par an réparti sur deux périodes" :

- répartition du travail sur l'année,
- approvisionnement plus régulier de la filière, et qui permet de profiter des cours favorables au printemps,
- facilitation de la finition des agneaux par un meilleur suivi en bergerie,
- meilleure rentabilisation des bâtiments avec une rotation des lots,
- possibilité d'augmenter le chargement (jusqu'à 10 brebis par ha de superficie fourragère principale).

La condition numéro un de rentabilité du système : une bonne productivité.

Elle passe par :

- la bonne maîtrise des agnelages de contre-saison,
- la capacité à ne conserver que les brebis productives.

La quantité et la qualité de la production fourragère sont également déterminantes pour limiter les achats de concentrés.

Au-delà de ce cas type, les réseaux d'élevage ont édité une plaquette présentant plusieurs exemples de parcours d'installation en élevage ovin, illustrant les **réelles opportunités dans des contextes très divers** : en spécialisé ou en mixte ovin-bovin, en installation progressive ou non, seul ou en GAEC, dans un cadre familial ou pas...

Pour en savoir plus : limousin.synagri.com/synagri/production-ovine

La tracabilité dans la filière ovine

En France, depuis septembre 1997, tous les ovins nés et élevés sont identifiés de façon individuelle. Encadrée à l'échelon européen depuis 2005, l'identification individuelle a été complétée depuis 2011 par l'obligation d'un suivi individuel des mouvements. Le transfert d'information sur l'origine et la catégorie de l'animal est complètement assuré de l'élevage jusqu'au point de vente. La dernière étape est l'identification électronique des ovins qui devra être achevée avant fin 2014.

Le dispositif Labeliance Agri

La filière ovine sera la première à bénéficier du fonds de financement agricole Labeliance Agri 2013. Il permettra de lever des fonds (objectif de 20 millions d'€) auprès d'investisseurs particuliers, sous forme de prise de participation dans le capital d'exploitations agricoles et de portage temporaire du foncier. Il constitue un outil complémentaire au crédit bancaire pour aider les projets d'installation et de développement d'élevages ovins.



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Limousin
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
Le Pastel - 22, rue des Pénitents Blancs - 87039 LIMOGES Cedex
Tél. : 05 55 12 92 30
courriel : srise.draaf-limousin@agriculture.gouv.fr
site internet : www.draaf.limousin.agriculture.gouv.fr

Directrice : *Anne-Marie Boulengier*
Directeur de la publication : *Christophe Leysenne*
Rédactrice en chef : *Catherine Lavaud*
Rédacteurs : *Catherine Lavaud ; Jean-Luc Przewozny (AROL)*
Impression : *SSP Toulouse*
Dépôt légal : *à parution*
ISSN : 1622-066

Prix : 2,50 €
©AGRESTE 2013